

# Devenir accueillant familial

Une activité au service des personnes âgées et des personnes adultes handicapées

## Qu'est-ce que l'accueil familial ?

L'accueil familial est une formule d'hébergement pour les personnes âgées et les personnes adultes handicapées ne pouvant ou ne souhaitant plus vivre à leur domicile et recherchant une alternative à l'hébergement en établissement. Il permet à un particulier agréé par le président du Département d'accueillir à son domicile, à titre onéreux, 1 à 3 personnes âgées et/ou personnes adultes handicapées, voire 4 s'il y a un couple.

L'accueillant accompagne la personne dans l'accomplissement des actes de la vie quotidienne (repas, déplacements, etc.). Il s'assure du bien-être de l'accueilli et favorise sa participation à la vie de la famille. Il travaille en lien avec les professionnels intervenant auprès de la personne (aide à domicile, kinésithérapeute etc.).



Département  
de Saône-et-Loire